



REPUBLIK ÖSTERREICH
Parlament

UN.GIFT

United Nations Global Initiative to Fight Human Trafficking

**FORUM PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DU
FORUM DE VIENNE SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS
VIENNE, 12 FEVRIER 2008**

RAPPORT

Le Forum parlementaire s'est tenu en prélude au Forum de Vienne sur la lutte contre la traite des êtres humains, réunion d'intervenants étatiques et non étatiques organisée par l'ONU en vue de faire émerger une coalition contre la traite des êtres humains. Le Forum parlementaire hébergé par le Parlement autrichien, a été organisé par l'Union interparlementaire et l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains.

Y ont participé 112 parlementaires venus de 58 pays, ainsi que des observateurs d'un grand nombre d'organisations parlementaires internationales et intergouvernementales. Les participants ont eu l'occasion d'y réfléchir à la manière de faire participer plus activement les parlements et les parlementaires à l'effort mondial de lutte contre la traite des êtres humains. Ils ont également comparé leurs expériences dans ce domaine et se sont informés mutuellement des bonnes pratiques. Le Forum parlementaire a en outre permis des échanges fructueux entre les parlementaires, experts, universitaires, personnalités et autres personnes engagées dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Un procès fictif a été mis en scène afin de permettre d'identifier les pratiques à suivre dans la prise en charge des victimes.

Le rapport des travaux du Forum parlementaire a été présenté à la Plénière du Forum de Vienne, le 14 février.

On trouvera dans les pages qui suivent, les principales conclusions et recommandations du Forum parlementaire.

Le Forum a permis de mettre au jour la portée, l'ampleur et la complexité du phénomène de la traite des êtres humains. L'association de réunions-débats, de séances interactives - parmi lesquelles un procès fictif, et de débats libres entre les participants a permis de mettre en évidence le caractère de plus en plus grave de la traite des êtres humains, crime en constante évolution qui repose sur des méthodes toujours plus sophistiquées et exige une approche pluridisciplinaire particulièrement élaborée. La traite des êtres humains s'appuie en effet sur des méthodes de coercition, et autres formes multiples d'abus et d'exploitation parfois difficiles à détecter.

Nombre de participants considèrent ce phénomène comme une forme moderne d'esclavage, qui s'accompagne de violations graves des droits fondamentaux de la personne humaine. Pour la Présidente du Conseil national autrichien, Barbara Prammer, il s'agit là du crime le plus impitoyable à l'heure de la mondialisation. Parmi les différentes formes de trafics, la traite des êtres humains n'arrive qu'en troisième position, derrière le trafic d'armes et le trafic de drogue, et rapporte plus de 30 milliards de dollars (par an) à ses auteurs. Ce commerce inhumain touche principalement les femmes et les enfants. Selon les mots de la Représentante spéciale de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, Eva Biaudet, malheureusement la traite des personnes est un phénomène caché, structuré et en expansion, qui peut s'adapter aux mesures prises pour le combattre.

Les participants ont déploré que trop souvent, les politiques et mesures imaginées par les pouvoirs publics pour combattre la traite des personnes ont pour effet de punir la victime, qui a déjà subi de graves violations de ses droits de la main des trafiquants. Bien trop souvent, la guerre contre la traite est associée à la lutte contre d'autres problèmes tels que l'immigration clandestine et les gouvernements ont tendance à essayer d'enrayer la traite en imposant des restrictions draconiennes à l'immigration, y compris à l'immigration légale, avec pour seul effet de condamner les migrations à se dérouler dans la clandestinité et de compliquer la lutte contre la traite des êtres humains.

Les participants ont souligné l'importance de s'attaquer aux causes profondes de la traite, notamment aux effets pervers de la mondialisation, à la pauvreté, aux conflits, aux inégalités entre hommes et femmes et aux problèmes de gouvernance. Selon les mots de l'actrice Julia Ormond, il ne suffit pas de poursuivre les criminels et de les incarcérer. Il faut aussi une véritable volonté de remédier aux problèmes socio-économiques. Pour venir à bout du problème, la lutte contre la traite doit être centrée sur la victime et sur ses droits fondamentaux. Pour ce faire, la stratégie de lutte doit s'articuler autour de trois axes : prévention, poursuites judiciaires et protection. Certains participants ont proposé d'élargir le volet protection, de manière à y intégrer le droit à réparation et la réadaptation des victimes, afin de leur permettre de démarrer une nouvelle vie.

Il a également été relevé que la lutte contre la traite des êtres humains exigeait de fait une coopération entre les pays d'origine et les pays de destination et que les programmes contre la traite devaient tenir compte du contexte local, ainsi que des aspects religieux et culturels. Nombre de participants ont insisté sur la nécessité de s'intéresser de plus près à un aspect particulier du problème, à savoir la demande, en d'autres termes, aux mesures à prendre pour faire reculer la demande dans les pays de destination. Emma Thompson, actrice elle aussi, a donné à entendre que le client, c'est-à-dire la personne qui paye en échange de faveurs sexuelles, devait être intégré dans la discussion. En effet, comment cette personne fait-elle la différence entre quelqu'un qui se prostitue de son plein gré et quelqu'un qui y est contraint par des trafiquants ?

Se penchant sur le rôle que les parlements et les parlementaires peuvent jouer dans la lutte contre la traite des êtres humains, les participants sont convenus qu'ils devaient mettre plus largement à profit leurs fonctions traditionnelles d'élaboration de lois, de contrôle, de représentation et d'affectation de ressources. Dans ce cadre, ils doivent se laisser guider par la stratégie en trois axes : prévention, poursuites judiciaires et protection. Les parlements ont un rôle central à jouer qui consiste à veiller à ce que les instruments internationaux soient ratifiés et la législation nationale alignée sur ces instruments, à s'assurer que les textes sont bien appliqués et que la question des droits de l'homme demeure au cœur des priorités nationales. En leur qualité de représentants du peuple et de prescripteurs, les parlementaires ont plus que quiconque la responsabilité de sensibiliser à l'envergure du problème et d'encourager la réflexion sur les moyens de le combattre. Dans cette optique, il convient d'édifier des partenariats avec les médias et la société civile de manière à éduquer le public et à lui permettre de mieux en comprendre les tenants et les aboutissants.

Les participants ont évoqué ce que faisaient leurs parlements respectifs pour combattre la traite des êtres humains. Un certain nombre de parlements se sont par exemple dotés de commissions spécifiques pour s'occuper de la question. Dans d'autres, le travail d'information de groupes de pression informels intégrant les différentes sensibilités politiques s'est avéré extrêmement utile. Dans un pays en particulier, les parlementaires ne fréquentent que les hôtels pouvant attester qu'ils se conforment aux lois anti-prostitution. Nombreux sont également les parlements qui ont adopté des textes, proposés pour certains par des membres de l'opposition ou des élus indépendants, qui prévoient des peines lourdes pour les auteurs de la traite.

Les recommandations formulées dans le cadre des discussions mettent en avant une série de principes, ainsi que des axes d'action potentiels que les participants se sont engagés à prendre en compte dans l'élaboration de leurs politiques et mesures de lutte contre la traite.

Il est du devoir du parlement de créer un cadre politique et juridique global propre à faire cesser la traite des personnes. Pour ce faire, il lui faut adopter une démarche pluridisciplinaire, avec en point de mire, la nécessité de protéger les victimes avant de punir les criminels. Etant donné le caractère de plus en plus complexe de la traite des êtres humains, les mesures destinées à l'empêcher doivent être de plus en plus élaborées et prendre en compte les nouvelles formes et les nouveaux aspects du problème.

- Plus précisément, il faut que les parlements et les parlementaires ratifient les instruments internationaux et régionaux pertinents, parmi lesquels la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ou qu'ils fassent le nécessaire pour que ces instruments puissent être ratifiés.
- Il importe que les parlements alignent la législation nationale sur la réglementation internationale et conçoivent de nouvelles lois pour répondre aux nouveaux aspects, tendances et formes de la traite, tels que le travail forcé, les mariages forcés, l'enrôlement d'enfants soldats, la pornographie enfantine sur Internet, etc. Il importe en outre qu'ils harmonisent l'arsenal législatif national dans les domaines apparentés, notamment en ce qui concerne le droit du travail, la sécurité sociale, l'émancipation des femmes, les libertés civiles, la sûreté de l'Etat, l'aide au développement, les migrations, les droits de l'homme, etc., pour que les différents textes soient compatibles.
- La législation doit permettre à la justice de protéger les victimes, garantir qu'elles ne seront pas sanctionnées pour avoir enfreint la réglementation relative aux migrations et leur assurer une réparation appropriée, notamment par la confiscation des actifs des trafiquants.

La gravité de la traite des êtres humains exige en outre un contrôle plus minutieux de la part des parlements. La ratification des instruments internationaux n'est pas une fin en soi, mais bien le début du processus. L'application des textes est tout aussi importante.

- Aussi importe-t-il que les parlements créent des commissions spécialisées dans les questions de traite des êtres humains, pour contrôler les mesures prises par le gouvernement pour faire respecter la législation pertinente, enquêter sur les violations et en rendre compte au Parlement, etc.
- Le Parlement doit veiller à ce que le gouvernement se conforme à ses obligations en matière de présentation de rapports, non seulement aux institutions internationales telles que l'ONU, mais aussi au Parlement lui-même. Le Parlement doit en outre envisager de participer à l'élaboration de ces rapports et/ou de les consulter avant qu'ils ne soient soumis aux autorités compétentes.

Actuellement, le financement des efforts et programmes de lutte contre la traite des êtres humains est très insuffisant, au niveau tant national qu'international.

- Les parlements devraient par conséquent s'engager à affecter plus de ressources à ces activités, notamment aux travaux d'analyse, pour permettre une meilleure compréhension de la traite et de ses ramifications.

Combattre la traite des êtres humains est un travail qui fait appel à de multiples partenaires. Il importe que les parlementaires prennent part à une alliance globale pour combattre ce fléau. A titre d'exemple, l'Alliance contre la traite des êtres humains est cruciale dans la région de l'OSCE, où elle rassemble des parlementaires, des gouvernants, la société civile et des organisations internationales pour les amener à travailler ensemble à l'éradication de la traite des êtres humains.

- Il importe donc que les parlements et les parlementaires forment des partenariats avec les organisations de la société civile pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de prévention de la traite. Il ne faut pas y voir un désengagement de l'Etat. Le Parlement doit au contraire élaborer des lois et des programmes qui donnent les moyens d'agir aux organisations de la société civile, leur assurent une protection dans le cadre de leur action de protection des victimes de la traite et leur garantissent des ressources suffisantes, notamment sur le plan financier.
- Il importe en outre que les parlementaires établissent des partenariats utiles avec les médias afin d'assurer une plus large publicité du problème et de renforcer la sensibilisation, qu'ils expliquent les effets néfastes de la traite et fassent émerger une coalition avec la société dans son ensemble pour combattre ce crime.
- Il faut que les parlementaires encouragent l'utilisation d'Internet pour diffuser les informations utiles, et faire connaître les expériences probantes et les bonnes pratiques, et établissent des réseaux avec d'autres parlementaires partageant les mêmes préoccupations.
- Les parlements doivent aussi promouvoir l'instauration d'une journée nationale de réflexion sur la traite des êtres humains et y associer les institutions publiques, les partis politiques, les organisations non gouvernementales (ONG) et les médias. Ils pourraient notamment organiser à l'occasion de cette journée une rencontre parlementaire pour discuter de politiques précises en vue de résultats concrets, pour enrayer les crimes relevant de la traite des êtres humains. Cette journée devrait être l'occasion de réfléchir aux résultats obtenus, aux difficultés qui subsistent et à de nouvelles solutions. La Commission européenne a déjà retenu la date du 18 octobre, comme Journée contre la traite des êtres humains, initiative qui mériterait d'être imitée dans diverses parties du monde.
- Enfin, un forum parlementaire annuel pourrait être institué, par exemple, le 12 février. Ce forum permettrait de mesurer les progrès au regard des engagements pris et d'identifier des moyens de renforcer l'action parlementaire.

Pour que les parlements et les parlementaires puissent participer de manière effective à l'effort commun visant à éradiquer ce fléau, il est important qu'ils en connaissent tous les aspects, toutes les tendances, qu'ils sachent parfaitement quelles formes il peut prendre et à quels buts il répond.

- Les participants se sont félicités de l'initiative conjointe de l'UIP et de l'ONUDC de produire un guide parlementaire dans le cadre de l'effort de lutte contre la traite des êtres humains. Outre des informations sur les cadres et mécanismes juridiques existants, il faut que ce guide donne des exemples concrets de ce que font les parlements pour éradiquer ce fléau.

Les participants ont souligné la nécessité d'une coopération entre les parlementaires aux niveaux national et international. Le prochain débat sur la question des migrations et de la traite des êtres humains qui doit avoir lieu à la 118^{ème} Assemblée de l'UIP, au Cap, en avril 2008, devrait être une bonne occasion de favoriser cette coopération.